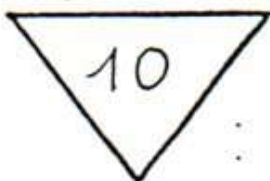


— GUILLAUMES —

RACONTE MOI...

" Un pays qui se laisse
amputer de son passé se
laisse amputer de son
âme."

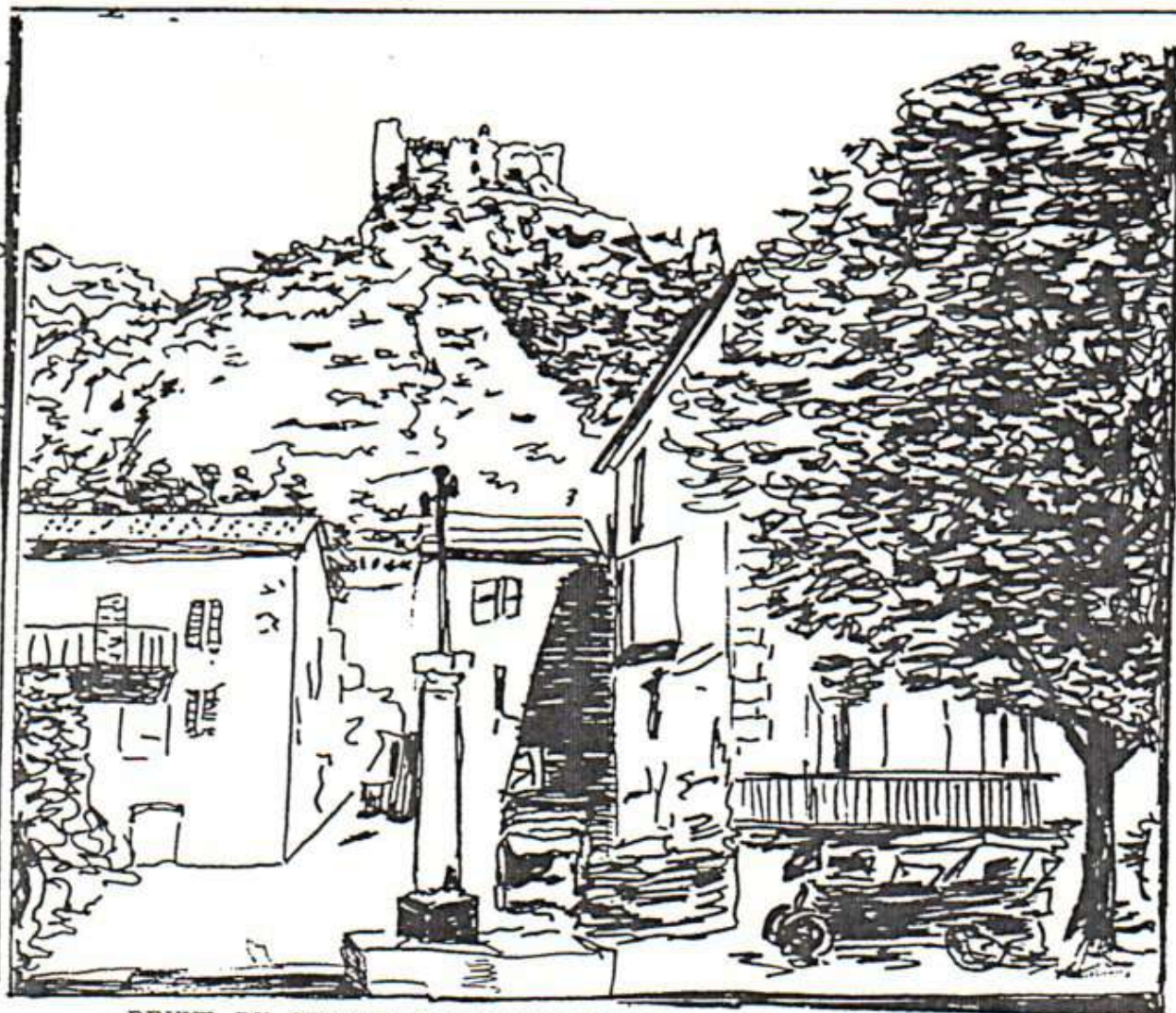
Thierry Maulnier



16,00

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION : DAVID Jean-Paul CLENCHARD Elisabeth

Imprimerie STAMPS 11 bd Armand Raymond



REVUE DU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES DU PAYS DE GUILLAUMES

EDITORIAL

Depuis le premier numéro de *Guillaumes, raconte-moi*, nous avons essayé de vous mobiliser sur le thème du patrimoine et de sa protection.

Le patrimoine, en effet, c'est la mémoire vivante de notre pays, de notre région, de notre village et on y trouve les racines de notre culture.

La France possède l'un des patrimoine les plus riches de l'occident mais une partie importante est en voie de disparition. Les conclusions du rapport 1987 sur les monuments classés sont alarmantes. Ces derniers se détériorent à vive allure et les crédits qui leur sont affectés ne permettent même pas leur simple maintien en l'état.

Dans cette situation sombre, un élément est cependant encourageant, comme le note Eric CONAN dans *l'Express*, la visite des vieilles pierres est la pratique culturelle préférée des français, immédiatement après le cinéma.

Notre commune se doit de prendre en compte cet élément en mettant en valeur ses monuments ou sites afin de donner aux visiteurs de notre cité des centres d'intérêt nouveaux.

Nous devons comprendre que Guillaumes possède là une chance qui doit être saisie. Des efforts ont déjà été faits dans ce sens et notre action doit encore s'intensifier pour donner de Guillaumes l'image d'une ville au passé glorieux avec un patrimoine riche et protégé, digne de son histoire.

DE TOUT
UN PEU

A L'ECOUTE DE



VOS SOUVENIRS...

AC

1858

1. Aillaud charly felix Antoine; Antoine M. f. charly felix.
2. Aillaud charly felix, Antoine; filz de charly felix Antoine.
3. Audouin Stanislas Guyon de Durand Justin.
4. Aytier Laurent Antoine f. Michel.
5. Aytier Joseph Michel filz de Laurent Antoine.
6. Aytier Zacharie f. Laurent Antoine.
7. Aytier Jean Baptiste. Mouo.
8. Barot Ambroise f. Jean B^e.
9. Baroty Jean Baptiste f. Ant^e.
10. Boyer Jean Baptiste f. Louis.
11. Belland Jean B^e. Fy B^e.
12. Barot Joseph de mari Antoine.
13. Baultin Jean B^e f. Antoine.
14. Boyer Laurent f. Laurent.
15. Blanchard Yves f. Etienne.
16. Boyer Jean Mathieu de mare.
17. Boyer Jean Fortune.
18. Boyer Joseph de mare.
19. Corpeand Louis f. Jean Baptiste.
20. Charpentier Louis montin f. Louis.
21. Corpeand Joseph Simon f. Joseph.
22. Boyer Joseph Celestin.
23. Durand Adolphe f. André Antoine Regal et Syndic.

Liste électorale
de la commune
de Guéthron
1858

24. Durandij francisq. maris seu albert.
25. Durandij alexandre. seu andr.; est et jug. a. m. c.
26. Doux hydraire. seu jean. baptiste.
27. Doux joseph philippe. seu marie antoinette carantone.
28. Doux jean pierre. seu joseph.
29. David. coras.
30. Durandij joseph filij de joseph claude.
31. Dorey anoine. secretaire de la juridiction.
32. Durandij joseph seu andr.; huguenin.
33. Fournier hypolithe.
34. Giviny simon joseph. seu joseph.
35. Guerin jean philippe. seu andr.
36. Giviny laurent. seu etienne.
37. Giviny jean baptiste. seu dominique.
38. Giviny willhams. seu louis.
39. Giviny etienne. seu andr.
40. Giviny pierre simon. seu andr.
41. Liony thomas. seu thodre.
42. Liony joseph etienne. seu simon.
43. Liony jean baptiste. seu pierre honori. capitaine de marine.
44. Liony jean marie. seu pierre honori. est.
45. Lonce alexandre.
46. Languoy thoye.
47. Lonce joseph henri. seu jean pierre.
48. Lambert etienne. seu raymond.
49. Lonce marie antoinette. sonne. seu honori.

50. Liony Alexandre frs Theodose.
51. Lance Joseph d'ambroise.
52. Lance Jean. frs.
53. Liony Etienne frs de Jean Ste.
54. Magalon Jean frs americain.
55. Magalon Jean Dominique frs Antoine.
56. Michelij Jean. frs mandemental.
57. Michel Joseph Maurice.
58. Olive Joseph. cadet.
59. Pouy Joseph Gabriel. frs Joseph Antoine.
60. Pouy Benoit frs Ambroise.
61. Pouy Joseph frs Ambroise.
62. Poudrier Jean Etienne frs Piquemartin.
63. Pouy Jean Baptiste. frs Jean.
64. Neud Joseph Louis frs Nicolas.
65. Neud Joseph Etienne d'Antoine.
66. Robert Joseph Etienne. frs cadet.
67. Robert Etienne Joseph frs Honoré.
68. Manuvel Louis. frs Maurice. frs Antoine.
69. Macquill Joseph Philippe frs Joseph.
70. Robert Raphael frs Joseph.
71. Micharme Andre Ovide.
72. Mey Marc. frs cadet.
73. Manuvel Joseph. frs Maurice.
74. Micharme Louis frs Pierre & Guillou.
75. Manuvel Joseph Victor frs Etienne.

- 76. Manuel Joseph Victor Brancien.
- 77. Richarme Auguste petit Barre?
- 78. Manuel Joseph Andre Julien.
- 79. Nibely Ambroise Jean Joseph?
- 80. Richarme Pierre Jean Marie.
- 81. Nibely Joseph D. Etienne. Fuschonari?
- 82. Mevel Victor Le Vincent.
- 83. Manuel Pierre D. Hoffi.
- 84. Noyi Andre. Fyrimetens.
- 85. Roche Jean B^e. Jean Joseph Louis.
- 86. Roche Michel. Rouze. Jean Joseph?
- 87. Roche Joseph D. Julien.
- 88. Roche Louis Henri Fuschonari?
- 89. Taphil Jean B^e. Jean Victor.
- 90. Roche Victor Le Vincent.
- 91. Taphil Pierre Simon.
- 92. Taphil Felix Fily Fyriard Simon.
- 93. Viale Jean Baptiste. B^e - jeune Stuyt.
- 94. Schuyt Florentina. Docteur en médecine.

Pour copie conforme à l'original
 Guillouard J^{re} et^e

A,

UN PEU DE POESIE ...

Nous publions aujourd'hui un fort joli poème que les guillaumoises liront très certainement avec beaucoup d'émotion.

J'Y SUIS NEE

J'y suis née et c'est tout : d'ailleurs ne vous déplaie
C'est surtout pour cela que je m'y trouve à l'aise.
Les murs me connaissent, en me voyant passer
Et se penchent un peu, semblant me saluer.
Si, lasse, viens m'assoir auprès de la fontaine,
Je suis réconfortée et ne sens plus ma peine :
Les oiseaux pépianant, me font de longs discours
Que j'écoute ravie, évoquant les beaux jours.

Les beaux jours d'autrefois, quand sur la place à l'ombre
Où le tilleul géant mettait sa tache sombre
Je venais pour jouer, bambine en sarreau noir
Qui souvent oubliait d'écrire son " devoir ".

O ! Mes chers d'autrefois, si doux à ma mémoire,
Tous gravés dans mon coeur, comme en un vieux grimoire
Vous revivez en moi, quand naïve, je veux
Retrouver l'enfant blonde avec ses longs cheveux.
Revoir le cher clocher et sa petite église
Où je fus tout d'abord le bébé qu'on baptise,
Puis la communicante et son long voile blanc,
Priant avec ferveur assise sur son banc.
Bien plus tard j'y revins en robe d'épousée
Avec l'illusion d'une aube ensoleillée.
Ce bonheur que jamais rien ne vint décevoir
Tant d'autres moins heureux n'ont fait que l'entrevoir.

Les ans se sont passés, j'aime encor' la chapelle,
Elle est de mon pays et je la trouve belle,
Peut-être un jour prochain, dans un étroit cercueil,
Une dernière fois j'en franchirai le seuil.

Et l'on m'emportera dans le vieux cimetière,
Je n'y serai bientôt que tas d'os et poussière
D'où mon âme captive alors s'envolera !
Sans même le vouloir, passant, te frôlera.
Elle viendra revoir un peu mélancolique,
La maison, le jardin, le joli pont rustique
Sous lequel gazouillant, se glisse le ruisseau,
Tandis que sur ses bords, s'endort un cheminéau.
Se montrant tour à tour, attentive et sévère
Comme si j'étais là : puis partira légère
Pour venir me trouver, là-bas, dans le champ clos
Où je goûte apaisée un éternel repos.

Jane GOIGOUX

REFLEXIONS D'UN GUILLAUMOIS DU DEBUT DU XIX^{eme} SIECLE

Nous publions aujourd'hui une lettre datée du 1er Avril 1826, écrite par une personne de Guillaumes mais qui est malheureusement non signée.

Elle contient un certain nombre de propositions qui paraissent assez en avance sur l'époque.



- 1) Proposition de réduction de la minervale des écoles des hameaux à 1 livre.

Vu les prescriptions de la circulaire ministérielle pour l'instruction publique qui à ma grande satisfaction, en fixant la minervale à 1,50 se rapproche déjà assez du principe que je propose, c'est à dire celui de l'instruction primaire gratuite et obligatoire.

Vu encore que je crois de notre devoir de prendre en considération la forte différence qu'il y a entre la durée des écoles du chef lieu où elle est de 8 mois et celle des hameaux où elle n'est que de 4 ordinairement, je crois que vous trouverez juste et raisonnable la proposition que je vous ai faite de réduire la minervale des écoliers des hameaux en une livre par tête.

2) Etablissement d'une espèce de pension au chef lieu au bénéfice des filles des hameaux pour les mettre à même de fréquenter l'école. Vu que le besoin grandement senti de l'instruction se manifeste toujours plus, dans le but de concourir de mon mieux à son développement je vous propose d'établir au chef lieu une espèce de pension qui fournisse à l'avenir le moyen de profiter de l'école communale féminine à trois ou quatre filles de chaque hameau, qui seraient bien entendu nourries et entretenues aux frais de leurs parents comme ils croiraient mieux ; la commune se chargeant seulement de leur trouver le logement sous la direction d'une femme honnête de l'endroit, sous la surveillance de l'institutrice et j'offre à ce sujet pour la première année un don de 40 francs. Comme je connais Monsieur votre amour pour le bien public et que vous n'ignorez pas comme moi de quel avantage serait à l'avenir un tel établissement pour apprendre dans quelques années l'instruction ménagère, couturière chez les filles, d'ailleurs intelligentes des environs, ce qui est si nécessaire tant sous le rapport de la civilisation que sous celui de l'économie domestique, je pense que vous voudrez bien adopter ma proposition.

3) Je propose que vu l'état de dénuement de nos finances, vu qu'une imposition sur les chiens de chasse ou autres qui sont au chef-lieu serait prescrit seulement sur l'aisance et le luxe,

Je propose de mettre une taxe de 2 livres par an sur les chiens ordinaires et de 5 livres sur ceux de chasse.

4) Je propose qu'on mette sur le bilan 10 livres pour faire faire deux lavoirs pour le blé.

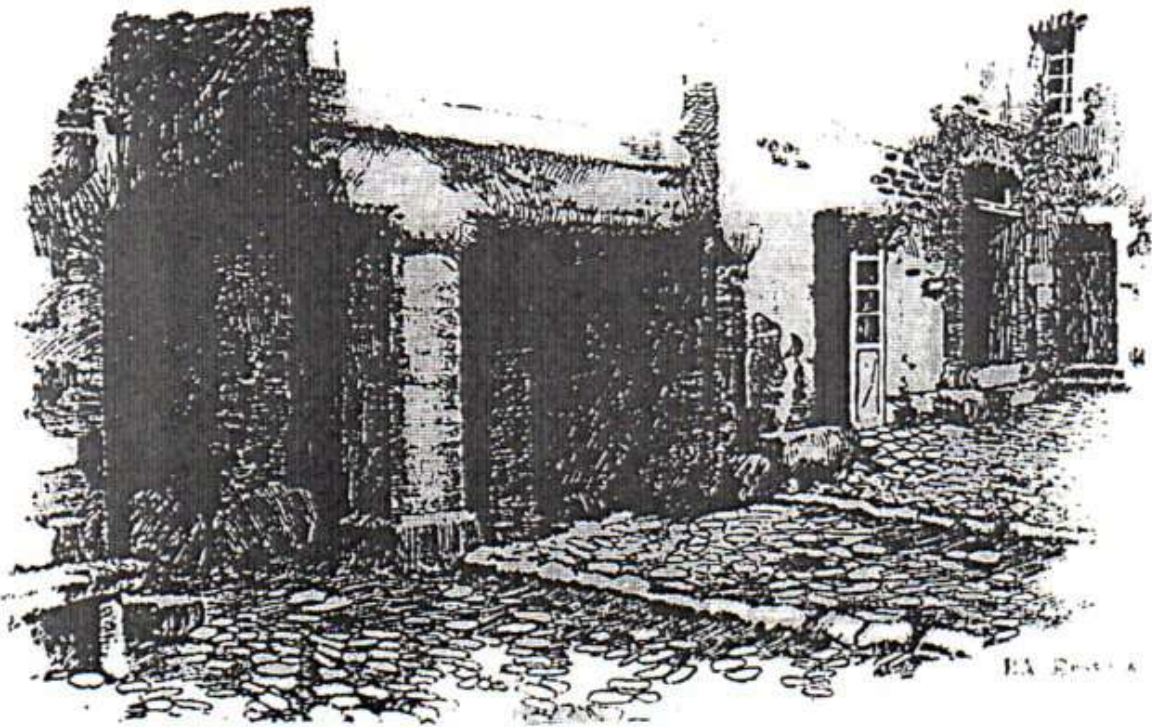
5) Je propose le payement de Balthazar Aillaud.

6) Il existe une loi qui prescrit à monsieur le percepteur d'envoyer à Monsieur le Syndic la note par double des retardataires à payer les contributions qu'il peut garder 24 H.

Ayant par là les moyens (dans le cas qu'il veuille s'en occuper charitablement) d'épargner à plus d'un des moins aisés de nos administrés les frais du soldat d'Alloggio ; la dite note n'étant exécutoire que lorsqu'elle a été signée par le syndic et approuvée par l'intendant.

Si une telle prescription n'a pas été exécutée, il est de notre devoir de refuser au percepteur les remboursements des frais qu'il aurait fait pour le soldat d'Alloggio.

7) Renouveler l'instance pour que Monsieur l'ex syndic soit obligé de nous rendre son compte moral et financier.



C'est avec plaisir que nous vous présentons deux reproductions à l'encre de chine parues dans le supplément à l'architecture n° 27 de l'année 1904. Sur la gravure du haut vous pouvez distinguer l'Albe Prêtoire et à droite l'ancienne chapelle des pénitents blancs.

Nous remercions vivement Mme MANFREDI née LIAUTAUD de nous les avoir communiquées.



P. A. Bouquet

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1				■			■			
2		■							■	
3			■							
4					■	■			■	
5			■							
6										
7										■
8		■					■			
9					■					

Horizontalement

- 1-Notre air l'est encore!
-Fleuve voisin.-Couche.
- 2-Notre pays.
- 3-Pronom.-Les derniers.
- 4-Il y en a encore dans les
Pyrénées.-Trésor Public.
- 5-Les pieds d'Eric.-Relati-
ve aux taureaux.
- 6-Se dit de personnes qui
s'aident et se soutiennent.
- 7-Se lier par corruption (s').

- 8- Tissu léger et transparent.-Exclamation méridionale.
- 9-Séparée des autres.-Salubre.

Verticalement

- 1-Parlant le parler local.
- 2-Trompée de bas en haut.
- 3-République Française.-Etre favorisé ou défavorisé par le
sort.
- 4-Ajouté au 2 horizontal,qualifiait le Haut Var.
- 5-Cime locale.-Choyé.
- 6-Possèdent.-Aieul sans coeur et dérangé.
- 7-Pierres fines jaunes.
- 8-Nos sapeurs en gardent le souvenir,mais du 1° ou du 2°?
(2 mots).
- 9-Homme sans aveu.
- 10-Pour le café.-Dans.

Laissons la nuit s'écouler sur l'injure de la veille.
Napoléon 1°

Je prends toujours le point de vue le plus élevé,c'est
le moins encombré. Charles de Gaulle.



la nature et l'homme



LES PLANTES ET NOUS.

Sur notre planète, la vie s'est manifestée il y a plusieurs milliards d'années par de minuscules assemblages de cellules qui se sont développés, différenciés et spécialisés petit à petit. Les uns sont devenus PLANTES et puisaient directement leur existence au sol, soit par des racines, soit en parasites sur d'autres plantes. Les autres sont devenus ANIMAUX, d'abord très simples, puis de plus en plus complexes et tiraient des plantes leur existence propre.

Puis l'homme, animal très complexe, est apparu et a utilisé à son profit les plantes et les animaux, soit en se nourrissant avec les premières, soit en mangeant les seconds. Au début, il s'est servi directement dans la nature. Puis il a appris à cultiver certaines espèces qu'il utilisait crues puis cuites et d'autres qui servaient de nourriture aux animaux qu'il mangeait ensuite...

Cela a demandé des millions d'années...

Mais quelle est l'importance des plantes pour l'homme? Bien sûr, il y a toutes celles que l'on cultive dans les jardins, dans les champs, plantes potagères ou industrielles. Pourquoi? Tout simplement parce que les plantes sont capables de transformer ce qu'elles puisent dans le sol, l'eau, l'air, en produits utiles pour l'homme qu'elles emmagasinent dans les racines, les tiges, les feuilles, les fruits. D'autre part, la cellule végétale, comme toute cellule vivante, respire: elle absorbe de l'oxygène et rejette du gaz carbonique comme nous. Mais le jour, ces échanges sont masqués par un autre phénomène: il en résulte une forte émission d'oxygène le jour et un léger dégagement de gaz carbonique la nuit (c'est pour cela qu'on conseille de ne pas avoir de plantes dans la chambre où l'on dort la nuit afin de ne pas ajouter la production de gaz carbonique des plantes à celle des dormeurs). Même les mauvaises herbes, celles que le jardinier traque dans ses carrés de légumes, du moment qu'elles ont des parties vertes, contribuent à assainir l'air que nous respirons...

Nous nous intéresserons ici aux plantes sauvages, celles que l'on peut rencontrer au bord du chemin, dans les prés, les

champs, les bois, entre deux rochers, près du ruisseau ou dans l'eau.

La flore française compte plus de quatre mille espèces de plantes sauvages (dont la moitié au moins peuvent être rencontrées dans nos régions) et bien davantage de plantes cultivées.

Certaines sauvages sont de petite taille, toutes modestes, peu visibles. D'autres présentent des fleurs très colorées et attirent nos regards. Les unes n'ont pas de parfum, les autres ont une odeur très forte, ou agréable, ou désagréable. Mais toutes vivent et sont à respecter.

Nos savants qui les étudient se sont aperçu que certaines se raréfiaient par endroits, jusqu'à disparaître (dans le monde, plus de quatre cent mille espèces sont menacées de disparition). D'autres, au contraire, apparaissaient là où on ne les avait jamais vues. Pour ces dernières, les phénomènes naturels (pluie, vent, neige) ont transporté les graines loin de leur lieu d'origine. Par exemple, on a pu identifier un grand nombre de graines venant de très loin lors d'un contrôle de l'air au-dessus de Paris, et quelques unes arrivent parfois à y germer! on a même repéré un jour, un plant de chanvre indien dans le jardin public près de l'Eglise Notre-Dame!... Ou ce sont des migrations animales qui jouent ce rôle de véhicule: insectes, oiseaux, moutons.

Mais pour celles qui disparaissent, bien souvent c'est l'homme le responsable: il utilise sans compter, défriche un peu trop parfois, et adopte des modes de culture ennemis de certaines espèces, dans l'intérêt du genre humain, bien sûr... L'utilisation des insecticides a détruit quantité de petites fleurs qui n'étaient pas visées particulièrement; la préparation des semences a fait disparaître des champs, les coquelicots, les bleuets, les marguerites, les nielles, les pieds d'alouette et autres fleurs. C'est ainsi que les nombreuses tulipes qui rougissaient les champs de Delà le Var ont été détruites par les labours profonds du tracteur alors que le soc de la charrue les avait respectées.

Une plante que l'on arrache entraîne avec elle quelques voisines et toutes finissent par mourir. Celle à qui on prend ses feuilles, ou ses fleurs, ou ses graines, périt aussi et ne peut plus se reproduire. C'est le cas, par exemple, de beaucoup de plantes dites médicinales que l'on récolte sur la foi d'une brochure ou d'un livre, et que l'on laisse sécher, bien souvent

sans les utiliser. Depuis la suppression du diplôme d'"Herboriste" et la fermeture des écoles d'"Herboristerie" le II septembre 1941, il n'y a jamais eu autant de livres et brochures sur les plantes médicinales, ni autant d'"herborisants". Mais beaucoup ne savent pas faire les cueillettes et les séchages selon les règles et les plantes sont perdues pour tout le monde. Les amateurs devraient d'abord bien se documenter sur les façons d'agir afin d'économiserⁿ les plantes...

Le Législateur, alerté, a pris des Arrêtés visant à protéger ce qui pousse naturellement sur notre sol.

Certains de ces Arrêtés sont locaux et pris par le Préfet; d'autres sont nationaux et pris par des Ministres. (voir page suivante)

Les annexes I et 2 de cet Arrêté donnent la liste des 393 espèces végétales protégées. 393 plantes nommées, mais cinq d'entre elles sont des termes généraux qui recouvrent chacune plusieurs plantes: l'androsace pour désigner toutes les plantes en coussinet, primula qui sert à plusieurs espèces de primevères, paonia pour toutes les pivoines, droséra et gagée pour toutes les espèces de droséra et de gagée. On peut donc dire que la liste ministérielle concerne environ 430 espèces.

Je ne vais pas vous infliger cette liste complète, mais je peux en donner une photocopie à ceux que cela intéresse, comme me l'ont donnée le Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle de Nice, le Chef de l'O.N.F. de Guillaumes, et, avant eux un gendarme de Guillaumes, que je remercie encore ici tous trois.

Ces plantes ne poussent pas toutes dans notre canton, ni dans les montagnes des cantons voisins. D'autre part, il ne viendrait à personne l'idée de faire un bouquet avec:

l'érodium manescavil (bec de grue à petites fleurs roses)
les euphorbes (plantes à fleurs vertes et à suc laiteux blanc)
le limonium minutum (statice nain)
le rumex rupestris (oseille des rochers)
le trifolium cernuum (trèfle à fleurs penchées)
les carex (petites plantes herbacées à épis de fleurs jaunes)
le senecio rutheniensis (sénéçon)
et autres plantes minuscules et peu attirantes...

DOCUMENTATION

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des espèces végétales protégées
sur l'ensemble du territoire national.

Le ministre de l'agriculture, le ministre de la santé et le ministre de l'environnement,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3, 4 et 5;

Vu le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvage du patrimoine français;

Vu le décret n° 77-1296 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant l'autorisation de certaines activités portant sur les animaux d'espèces non domestiques et les végétaux d'espèces non cultivées;

Vu l'avis du conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. — Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, il est interdit en tout temps et sur tout le territoire national de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté.

Art. 2. — Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3. — Pour les spécimens sauvages poussant sur le territoire national des espèces citées à l'annexe II, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du conseil national de la protection de la nature.

Cette autorisation vaut autorisation de transport et devra être présentée à toute requête des agents habilités à constater les infractions aux dispositions de la loi n° 76-629 susvisée.

Les formulaires de demande d'autorisation sont à retirer au ministre chargé de la protection de la nature (direction de la protection de la nature).

Art. 4. — Chaque demande d'autorisation de récolte devra porter sur une seule espèce et préciser :

- Le nom scientifique et éventuellement le nom vernaculaire;
- Les parties de la plante récoltées (graines, feuilles, bulbes, plante entière, etc.);
- La quantité prévue (nombre ou poids);
- Le lieu de la récolte (département, commune);
- L'époque de la récolte (date et durées prévues);
- Le nom du demandeur;
- Le nom de la personne chargée de la récolte;
- Le mode, la durée et les conditions de transport;
- La destination de la récolte.

Art. 5. — Le directeur de la protection de la nature, le directeur de la qualité, le directeur de la pharmacie et du médicament, les préfets et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1982.

Le ministre de l'environnement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la protection de la nature,
J. SERVAT.

Le ministre de l'agriculture,
pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la qualité,
G. JOLIVET.

Le ministre de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la pharmacie et du médicament,
J. WEBER.

- 16 -

Par contre, vous aimeriez cueillir ces jolies petites orchidées qui font penser à des mouches, des frelons, des abeilles, ou autres insectes dont elles portent le nom. Ces orchidées sont assez difficiles à différencier: le mieux est de n'en cueillir aucune.

D'autres plantes peuvent vous attirer par la couleur de leurs fleurs ou par leurs collerettes parcheminées, telles le genêt très épineux ou le panicaut qui se défendent toutes seules grâce à leurs piquants.

Parmi les fleurs de la liste ministérielle que vous pouvez rencontrer dans nos montagnes, j'en ai choisi quelques unes qu'il ne faudra plus arracher. Contentez-vous de les admirer sur place, ou mieux, photographiez-les, vous garderez plus longtemps leur souvenir. Du reste la plupart de ces plantes refusent la transplantation et ce serait les tuer que d'essayer de les acclimater dans votre jardin. Mais si vous désirez vraiment les avoir constamment sous

vos yeux, vous pouvez en trouver quelques unes dans les catalogues de certaines pépinières, et là, vous serez sûrs de leur reprise... C'est ce que je fais.



← Asphodelus albus: Asphodèle blanc ou Bâton blanc ;
jusqu'à 1,50m de haut
longue grappe (50 cm) de
fleurs à 6 tépales* blancs
avec une nervure médiane
brune.

Arméria des Alpes

variété alpine de l'arméria
maritime ou gazon d'Espagne,
feuilles fines semblable
au gazon; inflorescences
hémisphériques roses ou
rouges ↓



* Tépale: Les fleurs possèdent presque toutes, deux enveloppes: le calice formé de sépales généralement verts, la corolle formée de pétales colorés. Certaines ne possèdent que l'une ou l'autre de ces enveloppes. D'autres ont des sépales et des pétales de même couleur et de même consistance: ce sont ces éléments qu'on appelle tépales; c'est le cas par exemple de la tulipe, du lis...

Cypripedium calceolus,
Sabot de Vénus, à cause
de la partie renflée
jaune; les autres parties
sont violacées.

Cette plante a presque
disparu.

(grandeur naturelle)



Paonia officinalis,
Pivoine officinale, grande
plante à grosses fleurs
de cinq à six cm de haut,
et de 5 à 8 pétales
rose foncé ou rouges.



Aquilegia alpina, Ancolie des Alpes:
20 à 40 cm de haut, grande fleur attei-
gnant 8 cm, 5 sépales bleus entourant
5 pétales plus clairs terminés vers
l'arrière par un éperon.

D'autres ancolies abondent dans les
prés, les bois clairs, mais les fleurs
sont plus foncées (bleues, violettes
ou grenat) et les tiges un peu plus
hautes.



Helleborus niger,
Hellébore noir ou Rose
de Noël :C'est la racine
qui est noire.Les fleurs
sont blanches ou rosées,
puis verdâtres. Cet
hellébore est le cousin
de l'hellébore fétide,
notre "massistre",aux
nombreuses fleurs vertes
bordées de rouge.

" Ma commère,il vous
faut purger
Avec quatre grains
d'Hellébore",fait
dire La Fontaine à son
lièvre trop sûr de lui.
Et Molière écrit:"Elle

a besoin de six grains d'hellébore,Monsieur,son esprit est
tourné." Alors, quatre ou six ?

Ni six,ni quatre,ni même deux ou un:c'est du poison violent!

Il paraît qu'un bouquet de ces fleurs dans la maison,porte
bonheur : allez donc plutôt les "cueillir" chez votre fleuriste!
(on peut écrire aussi ellébore)

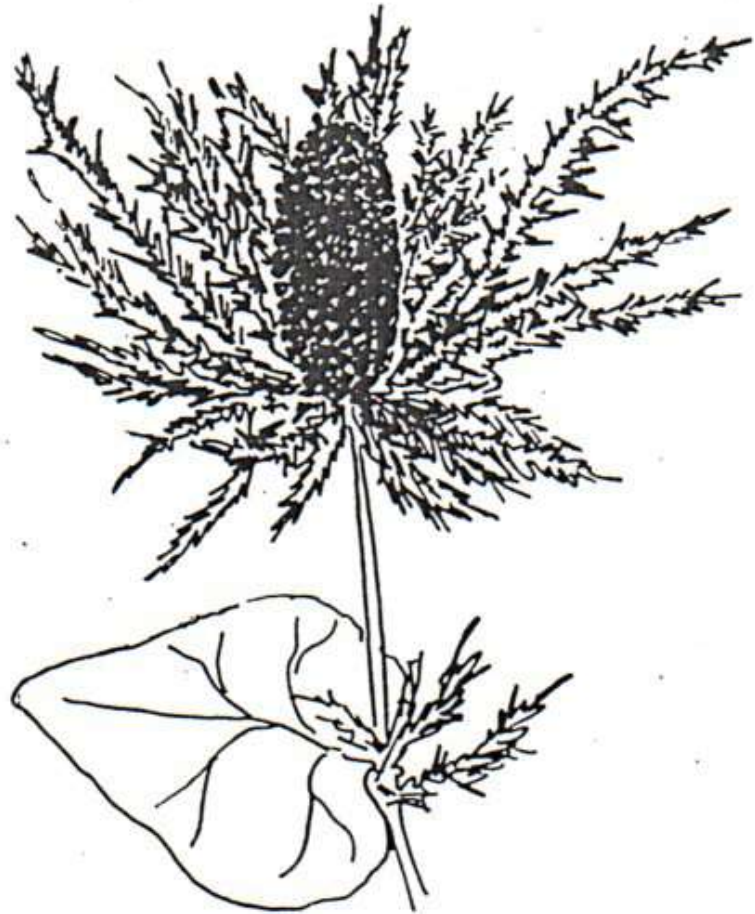


Campanula allioni,
Campanule des Alpes,une
seule fleur violette par
tige.Le croquis représente
la plante presque grandeur
nature.



1- *Clematis alpina*, Clématite des Alpes, fleurs en clochettes, bleu à violet, de 5cm environ.

2- *Rhaponticum scariosum* ou *Centaurea rhapsodica*, Centaurée rhapsodique : grande plante vigoureuse avec des feuilles pouvant atteindre 50 cm de long et 15 cm de large. Le capitule terminal ressemble à un artichaut de 6 à 10 cm avec des fleurs rose foncé et des bractées parcheminées et brunâtres.



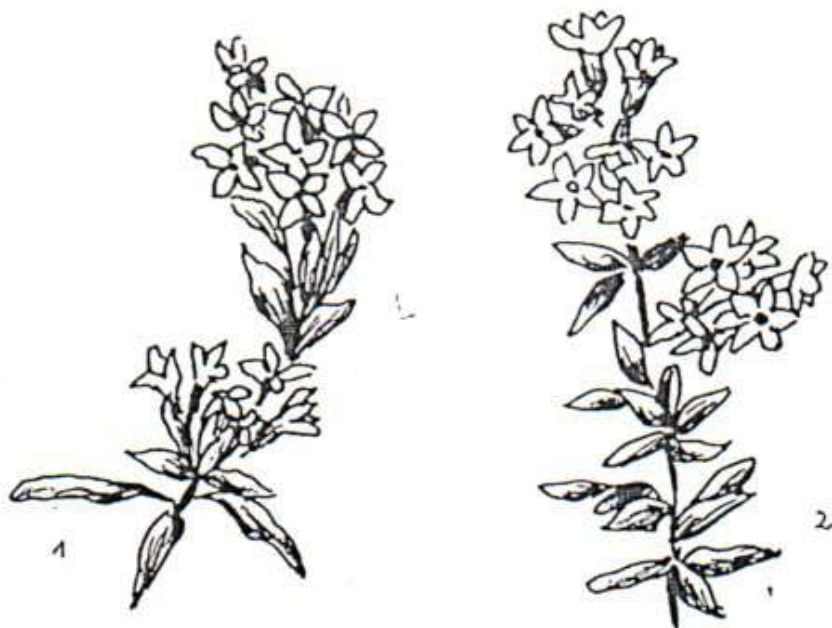
Eryngium alpinum, Panicaut des Alpes ou Chardon bleu.
C'est une plante de la famille de la carotte et du persil!
Capitule bleu améthyste entouré de bractées très longues et
finement dentées, bleues aussi.

(On l'appelle aussi Reine des alpes .)

Espèce voisine ,non dessinée:

Eryngium spina alba, Chardon blanc : Inflorescence
comportant de nombreux capitules très épineux d'aspect
blanchâtre

Les deux espèces voisinent dans les pâturages et les
vallons.



- 1- Daphné striata, Daphné ou Camélee strié
2- Rhododendron hirsutum, Rhododendron hirsute

D'après les croquis (malheureusement sans couleurs) vous constatez que le daphné strié et le rhododendron hirsute se ressemblent lorsqu'ils sont en fleurs. Pour le daphné, buisson nain à feuilles persistantes, ce qu'on voit, ce sont les quatre sépales rouges; les pétales forment un tube presque invisible au centre. Pour le rhododendron, arbrisseau nain à feuilles persistantes également, on voit un calice et cinq pétales rouges. Par contre, les fruits sont très différents: des drupes oblongues jaunes pour le daphné, des capsules contenant des graines microscopiques que le vent emporte pour le rhododendron. Les feuilles des deux arbustes sont ovale allongé, mais lisses et souples chez le premier et plus coriaces et duvetuses dessous pour l'autre.



1- *Viola pinnata*, violette pennée

Petite plante dont la fleur est une violette mauve. Remarquez les feuilles profondément découpées qui ne ressemblent pas du tout aux feuilles arrondies des autres violettes.

2- *Gagea fistulosa*, ou *Gagea liottardi*, Gagée fistuleuse
3 à 5 fleurs groupées en ombelle; tépales jaunes dessus et verts dessous. La fleur s'ouvre en étoile au soleil.



Pulsatilla halleri,

Anémone de Haller,

Fleur solitaire de 5 à 8 cm, en cloche d'abord puis ouverte et redressée à corolle rose violet apparaissant avant les feuilles très velues.

En règle générale, il ne faut pas arracher les plantes dites "en coussinets" qui s'agrippent sur les rochers où elles résistent bien à la dessiccation et au vent grâce à leur petite taille. Les minuscules fleurs blanches, roses ou bleues, se détachent sur le fond vert des tiges et des feuilles assemblées en une masse presque compacte.

Une autre fleur très petite est visée: c'est le myosotis, que je n'ai pas besoin de présenter, mais il s'agit d'un nain qui peut former aussi des coussinets.

L'Arrêté ministériel interdit la cueillette de toutes les primevères sauf la primevère officinale et la primevère acaule. Tout le monde connaît ces deux plantes: la primevère acaule forme de grosses touffes jaune pâle au pied des arbres, au flanc des talus au tout début du printemps et ne présente qu'une seule fleur à pétales bien étalés à chacune de ses nombreuses tiges grêles de 8 à 10 cm rassemblées en bouquets; la primevère officinale a une seule tige plus épaisse portant à sa partie supérieure 7 à 8 fleurs penchées, d'un jaune plus foncé, plus petites et avec des pétales moins ouverts. Il existe une hybride de ces deux espèces, beaucoup plus rare et donc à protéger: ses fleurs groupées par 7 à 8 en haut de la tige sont un peu plus grandes que la médicinale et ressemblent davantage à celles de l'acaule. Toutes les trois ont une rosette de feuilles arrondies, souples et légèrement gaufrées, au ras du sol. Toutes les autres primevères sont protégées: beaucoup sont rose clair ou foncé, quelques unes sont rouges, d'autres mauve foncé ou clair et enfin une jaune qui ressemble à l'acaule mais à feuilles charnues et farineuses.

L' Arrêté Préfectoral du 16 décembre 1971 donnait une liste des plantes alpines dont l'arrachage est interdit:

Art. I -'.....

Fougères (toutes)

Lis: lis martagon

lis rouge ou pomponium

lis orangé ou croceum

lis blanc ou pradisias faux lis

x Tulipe (T. australis)

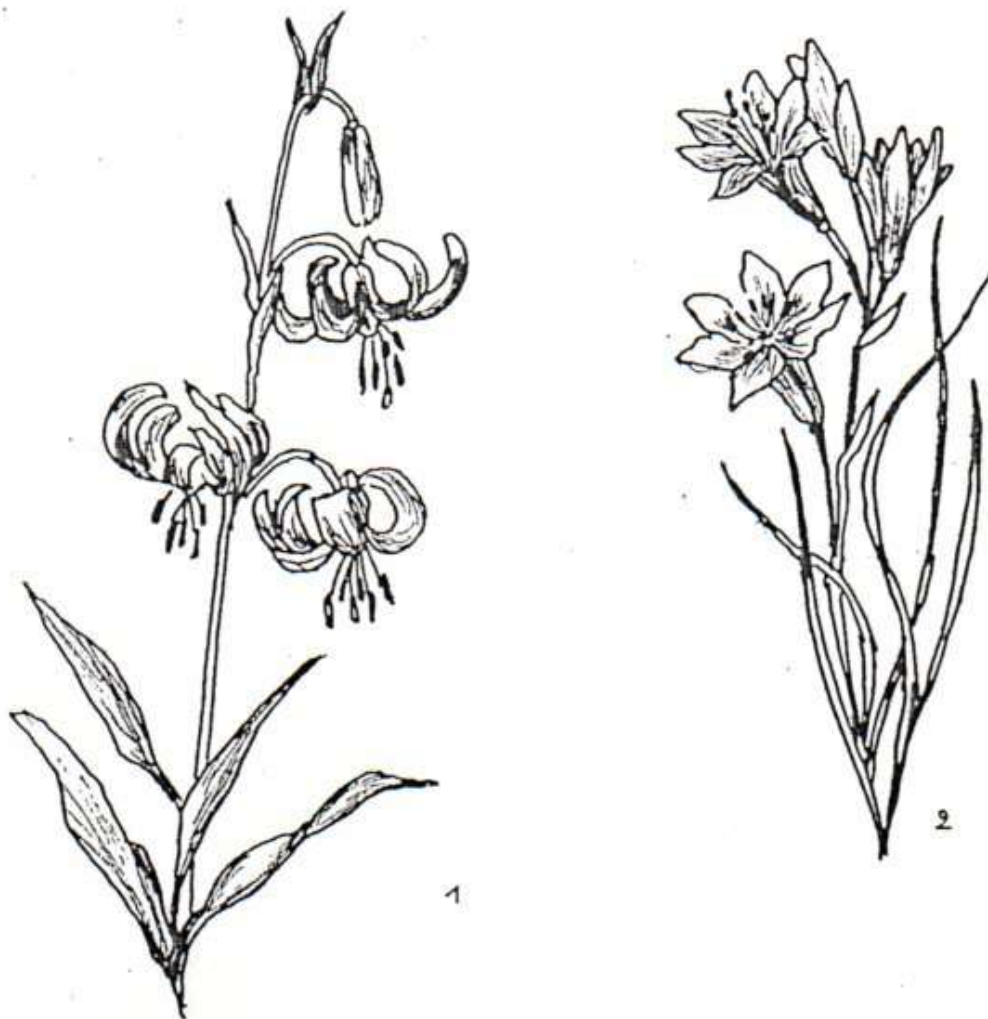
- Fritillaires
- Ail de Sicile
- X *Saxifraga florulenta*
- X *Erodium Rodiei*
- X Pivoine
- Edelweiss
- Génépi
- Camomille du Piémont (*Achillée*)
- Aster des Alpes
- X *Eryngium alpinum* ou Chardon bleu, Reine des Alpes
- X *Eryngium spina alba*
- X *Rhaponticum scariosum*

(j'ai coché d'une croix les plantes figurant aussi dans l'arrêté ministériel)

Malgré toutes mes démarches, je n'ai pas pu m'assurer que cet Arrêté est toujours en vigueur, c'est à dire qu'une sanction peut être appliquée en cas de non observation. Certaines plantes ne figurent pas sur la liste de l'A.M. Il serait sage de considérer cet Arrêté Préfectoral comme toujours valable et de respecter quand même les fougères, les lis, les fritillaires, les édélweiss, le génépi, la camomille et l'aster qui ne font pas partie des 393...

Un Arrêté ministériel du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complète la liste nationale et concerne 62 espèces présentes sur l'île; on y trouve aussi le lis martagon.

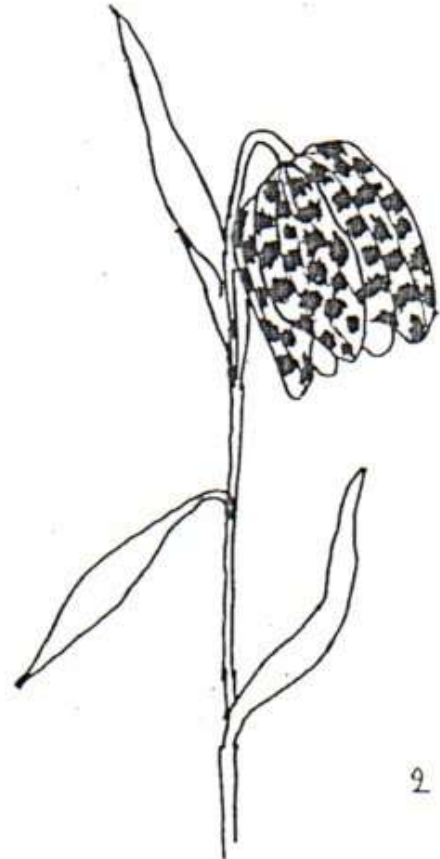
Monsieur le Conservateur du Museum d'Histoire Naturelle de Nice me signale que de nouvelles listes de plantes protégées sont en cours de réalisation sous l'égide du Ministère de l'environnement mais la parution ne doit pas être envisagée avant plusieurs mois.



1 - *Lilium martagon*, Lis martagon : tige de 40 cm à 1 m, fleurs pendantes à odeur désagréable, portant 6 tépales recourbés vers le haut couleur violine avec des taches plus foncées.

Deux lis ressemblent au martagon, un avec des tépales orangés, l'autre avec des tépales rouges.

2 - *Paradisia liliastrum*, Lis des Alpes ou lis de Saint Bruno; tige de 30 à 40 cm, fleurs blanches dressées, agréablement parfumées.



I - *Lilium bulbiferum*, *Lilium croceum*

Lis safrané, Lis orangé, tige de 30 à 80 cm à feuilles nombreuses tachetées de rouge ou de noir, une ou plusieurs grosses fleurs en coupes dressées d'un beau rouge orangé.

2 - *Fritillaria meleagris*, Fritillaire pintade

fleur penchée, généralement solitaire, de 5 à 6 cm avec des tépales brun pourpre ou jaunes marbrés en damiers imprécis.



Aster alpinus
Aster des Alpes
un seul capitule par tige
centre jaune, fleurs du tour
rose violacé à bleu violacé

Tulipa australis
Tulipe sauvage
fleur jaune

(grandeur naturelle pour les deux)

Toutes les plantes présentées dans les pages précédentes poussent dans nos montagnes et vous pouvez aussi les rencontrer dans le Parc du Mercantour. Mais attention! dans le Parc, il vous est interdit de cueillir une plante, même la plus petite, la plus modeste, la plus effacée et qui ne figure pas sur les listes des espèces protégées. Finis les pique-niques que l'on faisait en famille à Sanguinières d'où l'on rapportait la provision de camomille pour l'hiver. Il y a bien longtemps que je n'ai plus eu le plaisir de prendre une de ces bonnes infusions que je buvais autant par goût que par besoin...



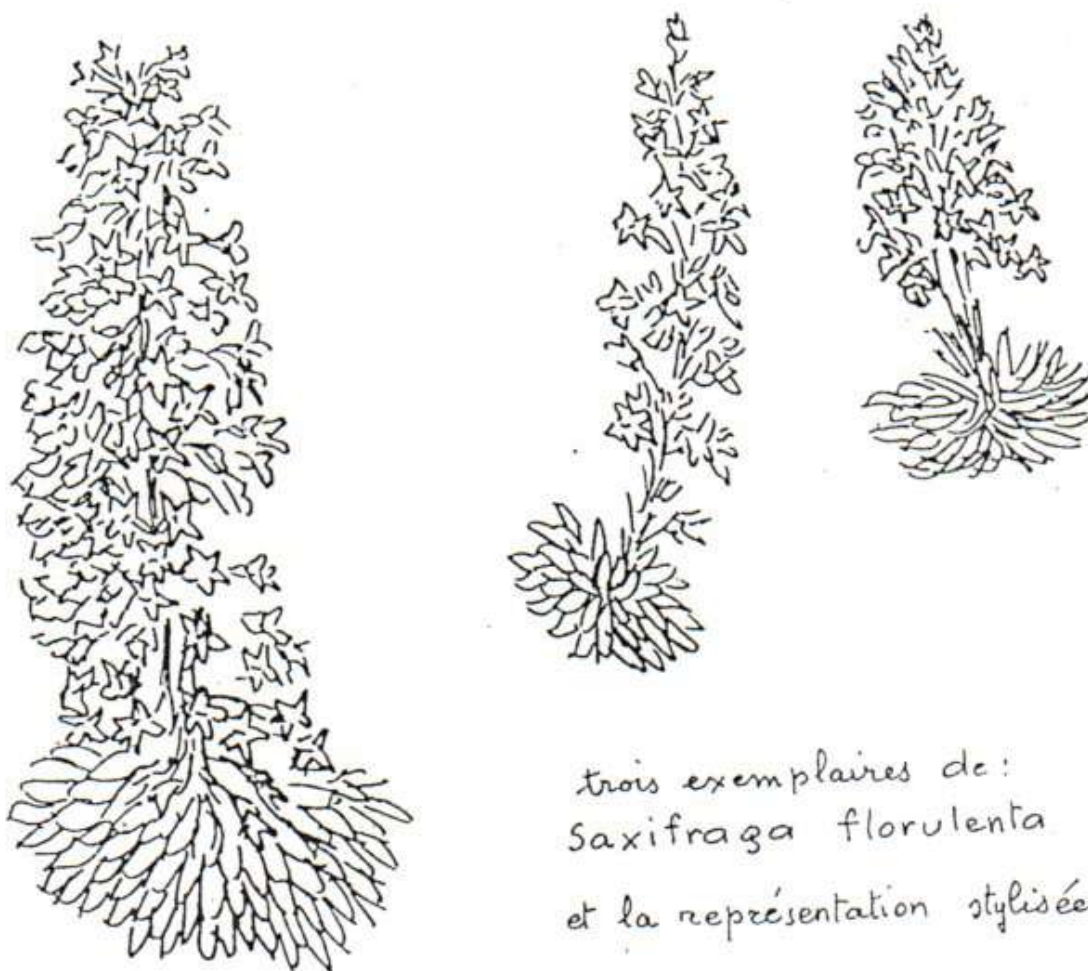
*Antibes (Alpes-Maritimes)
avec le Massif du Mercantour dans le fond, à gauche.*

LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

créé en 1979, est le plus récent des parcs nationaux français. Il s'étale au nord des Alpes Maritimes (53 100 ha) et à l'est des Alpes de Haute Provence (15 400 ha). Il ne compte pas d'habitants permanents. Seuls quelques hameaux sont habités l'été. L'altitude variant de 490m aux gorges de la Bévéra à 3143 m à la cime du Gélas, on y trouve tous les étages de végétation, de l'olivier et chêne vert jusqu'aux landes de rhododendrons et pelouses alpines, en passant par les groupements de sapins et épicéas, de pins sylvestres, à crochets et cembro, de mélèzes. On y a recensé la moitié, au moins, des espèces existant sur le territoire national. Une quarantaine de ces plantes sont réunies sous la dénomination "endémiques du Mercantour" et lui sont particulières. Parmi ces espèces, on trouve le *Saxifraga florulenta* (saxifrage à fleurs multiples). Cette plante, figurant

dans la liste de l'A.M. du 20.I.82 et dans celle de l' A.P. du 16.I2.71, a été choisie comme emblème du Parc National.

C'est dans les parois rocheuses qu'elle a fixé sa rosette très dense de feuilles charnues et coriaces, disposées en spirale très régulière. L'unique hampe florale de 10 à 30 cm qui porte de nombreuses petites fleurs roses en clochettes, s'épanouit de juillet à septembre. Mais la plante a mis plusieurs dizaines d'années pour arriver à ce stade et un ou deux mois après la floraison, elle meurt .



trois exemplaires de :
Saxifraga florulenta
et la représentation stylisée





Activités et services

Randonnée pédestre

Le GR5 (Nice-Hollande) et sa variante le GR52 traversent le parc national.
Le GR52A, sentier panoramique du Mercantour, longe de villages en villages le parc national dans sa partie Sud et Ouest (nombreux gîtes d'étape).

Le parc national aménage et balise plus de 600 km de sentiers de promenade et randonnée.

Des accompagnateurs en moyenne montagne, ainsi que plusieurs compagnies de guides offrent leurs services en été (voir renseignements pratiques).

Randonnée à ski

La randonnée à ski se pratique notamment dans le massif de Sanguinière. La plus grande prudence est recommandée pour cette activité.

Activités de plein air

Elles sont très variées dans la zone périphérique (ski alpin, ski de fond, canoë, promenades à cheval, vol libre, tir à l'arc).

Le parc national édite chaque année une brochure détaillée présentant ces activités.

Services du Parc National du Mercantour

Le parc national met à votre disposition trois chalets-auberges ou refuges. Des stages peuvent y être accueillis (voir renseignements pratiques).

Le parc national a ouvert des points d'information et des centres d'interprétation à son siège à Nice et dans les premières «maisons» qu'il implante dans chaque vallée.

On y trouve des expositions permanentes et temporaires. Ces «maisons valléennes» sont ainsi des lieux privilégiés de rencontre entre les gardes-moniteurs et le public pour la découverte de la nature.

Des promenades accompagnées par le personnel du parc national permettent de découvrir la nature pendant l'été. Des circuits d'interprétation comportent ou comporteront des panneaux ou des brochures d'explication des paysages (se reporter aux programmes annuels).

Les personnels de terrain organisent pour les enfants de la région, des sorties d'observation du milieu naturel et produisent des documents audio-visuels, supports de causeries qu'ils animent dans les communes de la zone périphérique, hiver comme été.



Sauvegarde et sécurité

La montagne est fragile, surtout lorsqu'elle est fréquentée par des milliers de visiteurs. Elle ne peut demeurer intacte que si quelques règles de sauvegarde sont respectées. Elle reste aussi un milieu difficile et dangereux et exige quelques précautions pour votre sécurité.

Règlement du parc national

Pas de chien. Les chiens aboient et courent après les animaux, qui paniquent jusqu'à l'accident.



Pas de dépôts de déchets. Ils doivent être redescendus; prévoir un sac à cet effet.



Pas de camping. La tente écrase la végétation qui, à la longue, ne peut repousser. Le bivouac pour la nuit et à plus d'une heure de marche d'une entrée du parc national est toléré.



Pas de feu. Les dégâts qu'il peut causer sont souvent catastrophiques (réchauds à gaz autorisés).



Pas de prélèvements de fleurs, d'autres végétaux, d'insectes ou de minéraux, ils appartiennent au paysage.



Pas de perturbation de la tranquillité des lieux et des animaux; pas de véhicules à moteur. Votre visite n'en sera que plus agréable.



Les gardes-moniteurs du parc national, s'ils sont d'abord à votre disposition pour vous renseigner, ont aussi le devoir de faire respecter cette réglementation en application de la loi du 22 juillet 1960.

Attention il est prévu une lourde amende pour l'introduction d'un chien dans le parc national.

Conseils de sécurité

- le temps peut changer très vite; même en été, prévoyez des vêtements chauds et imperméables;
- équipez vous de chaussures robustes;
- planifiez votre promenade, partez tôt le matin et munissez vous de cartes;
- prévenez toujours quelqu'un de votre itinéraire et de la durée de votre absence.



Parc national du Mercantour

- Zone centrale protégée.
- Zone périphérique d'accueil.
- VAR** Vallée d'accès
- Information
- maison valloisienne
- Promenade ou circuit
- Centre d'accueil

I T A L I E

CUNEO

PARC NATUREL DE L'ARGENTERA

BEVERA PAILLON

MER MEDITERRANEE

Emportée par mon élan, et en guise de conclusion, j'ose même classer parmi les plantes qu'il ne faut pas cueillir, certaines qui ne figurent dans aucune des deux listes: le daphné morillon ou bois gentil ou bois joli dont les fleurs rouges apparaissent avant les feuilles, sont directement insérées sur le bois de l'arbrisseau et sont suivies de baies toxiques rouges; les digitales, la rouge et la jaune, toutes deux vénéneuses; les anémones; les gentianes: la grande jaune dont la racine est apéritive et qui met dix ans pour fleurir, et les petites bleues ou pourpres.

Evidemment aucun représentant de la loi ne pourra vous reprocher d'en avoir cueilli un bouquet, mais faites en sorte que ce bouquet continue à vivre dans votre maison et ne se retrouve pas dans un fossé comme c'est, hélas!, le sort de beaucoup de bouquets que l'on cueille dans l'enthousiasme et dont on ne sait que faire une fois rentré chez soi.

Je ne peux résister à l'envie de vous en présenter quatre que j'aimerais voir vivre et se développer malgré la dent avide des moutons qui ne font pas de différence, eux, entre les espèces abondantes et la fleur rare qui a peut-être un meilleur goût, celui du défendu!

C'est la mignonne soldanelle (1) avec ses clochettes frangées allant du blanc rosé au mauve et même au bleu violet, et ses petites feuilles arrondies et luisantes. La grande soldanelle est parmi les espèces protégées de la liste ministérielle. La nigritelle, une orchidée dont la grappe à fleurs serrées de teinte rose orangé à rouge presque noir, se détache clairement sur le pâturage: une est la nigritelle rouge, l'autre la nigritelle noire, toutes les deux ont une odeur de vanille; on les appelle aussi orchis vanillé (2). Le pavot orangé, cousin du coquelicot, mais un cousin plus rude et plus aventureux car il se plaît près des rochers escarpés. Enfin, le céphalantère rouge, plus rare que le blanc, une orchidée également. (3)

Si vous décidez d'en cueillir, cueillez-les proprement sans arracher les parties souterraines, bulbes ou racines, qui pourront continuer à vivre et réjouiront d'autres personnes les années suivantes.



Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de faire de belles promenades dans nos montagnes si jolies au milieu de toutes ces beautés colorées de notre flore si riche, et je pense aussi aux plantes appelées champignons.

Il ne faut pas oublier la faune, celle que l'on "chasse", celle qui nous fait des clins d'oeil au détour d'un sentier ou au bord d'un terrier, celle qu'on a la surprise de rencontrer à des endroits inattendus et dont certains spécimens s'appellent libellule ou demoiselle, pic vert, lézard émeraude, hérisson, écureuil, marmotte, ou... loup pourquoi pas ?

Cette faune fera l'objet d'une étude ultérieure.

Yvonne Robert

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	U	R	/	P	O	/	L	I	T
2	A	/	F	R	A	N	C	E	/	A
3	T	E	/	U	L	T	I	M	E	S
4	O	U	R	S	/	/	T	P	/	S
5	I	C	/	T	A	U	R	I	N	E
6	S	O	L	I	D	A	I	R	E	S
7	A	C	O	Q	U	I	N	E	R	/
8	N	/	T	U	L	L	E	/	V	E
9	T	R	I	E	E	/	S	A	I	N

N'écrivez pas:

Mais écrivez:

Bâiller aux corneilles.

Bayer aux corneilles.

Tout fut réglé en cinq sept.

Tout fut réglé en cinq sec.

A corps et à cri.

A cor et à cri.

Sans dessus dessous.

Sens dessus dessous.

A Dieu va.

A-Dieu-vat.

Une chevelure d'un noir de geai.

Une chevelure d'un noir de jais.

Une haie de laurier-thym.

Une haie de laurier-tin.

Il est mou comme une chique.

Il est mou comme une chiffre.

C'est une rue passagère.

C'est une rue passante.

Il se promène en bras de chemise.

Il se promène en manches de chemise.

Tu me rebats les oreilles.

Tu me rebats les oreilles.

De

Petit

Garnet

BU

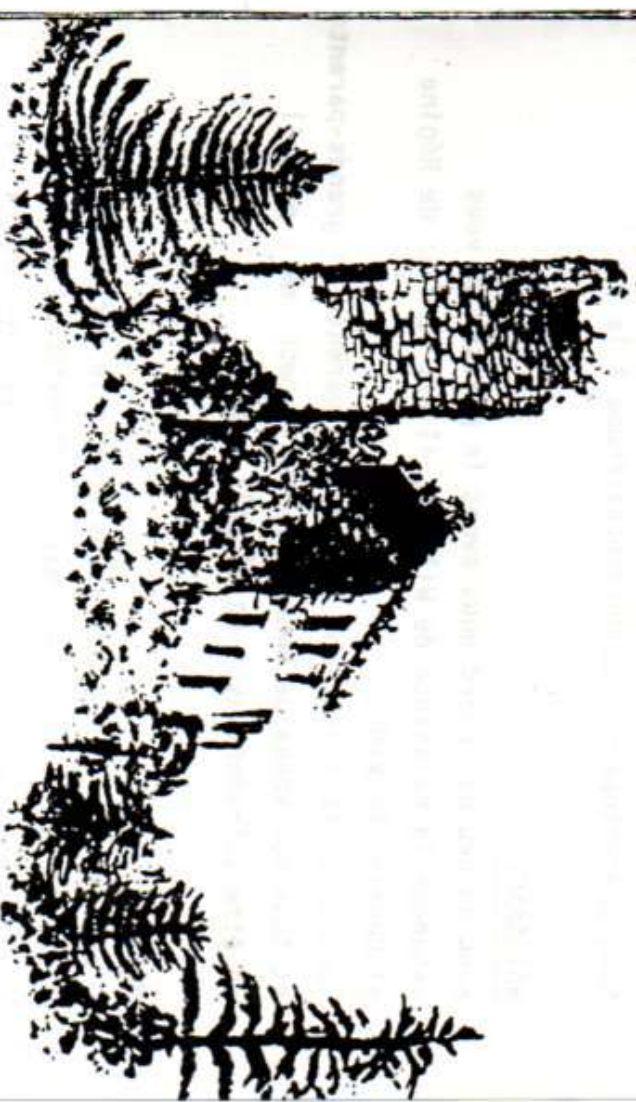
Village

N^o 10

2^{me} kimestone 88

raconte - moi

Guillaume



DECES

- C'est avec tristesse que les habitants de Guillaumes ont appris le décès de Mme Joséphine AUTHEMAN née RANCUREL, dans sa 95eme année.

Elle avait tenu pendant de nombreuses années un magasin d'épicerie et de couture au centre du village.

A son fils André ainsi qu'à tous ses parents nous présentons nos sincères condoléances.

- La population de la commune a appris avec stupeur le décès de monsieur René LIONS, survenant quelques mois seulement après celui de sa maman, madame Valérie LIONS.

C'étaient les dernières personnes qui avaient vécu à Amen. Nous présentons nos condoléances émues à la famille.

NAISSANCE

Avec un peu de retard nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de William, il est le fils de Régine et Charles SALVINI.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents et tous nos voeux de bonheur au petit bébé, mais peut-il en être autrement avec un si joli prénom...

MARIAGE

C'est avec joie que nous avons appris le mariage de Melle Aline GARNIER avec M Jean-Marc GIOR DANENGO. Le mariage civil a été célébré à Beuil et la bénédiction nuptiale a eu lieu en la chapelle de Saint-Brés.

Toutes nos félicitations aux heureux époux.

MANIFESTATIONS

+ Une innovation : la fête des commerçants

Cette fête organisée en avril par les commerçants et les professionnels a remporté un très vif succès.

De nombreux guillaumoises avaient répondu à l'appel des organisateurs pour exposer leurs travaux, en la salle reine Jeanne. Ainsi un public très nombreux a pu ainsi admirer des peintures, poteries broderies, sculptures, ferronnerie, ébénisterie etc, et participer activement à l'atelier informatique que proposait une jeune association guillaumoise.

Un grand bravo à Monsieur Jean-Pierre CHAMPOUSSIN pour la réalisation d'une excellente vidéo sur Guillaumes qui a été fort appréciée par le public.

Toutes nos félicitations aux organisateurs et à leur président Monsieur Maurice BELLEUDY.

+ Le 3eme âge en fête le 19 juin

L'ensemble des adhérents du club Saint Jean s'est réuni le 19 juin comme chaque année à pareille époque pour le repas traditionnel, dans une ambiance sympathique à laquelle nos aînés nous ont habituée.

+ La fête des mères

Toutes les mamans de la commune ont été à l'honneur le dimanche 29 mai. La municipalité avait tenu à rendre un hommage solennel à toutes les mères du village au cours d'une réception en la salle-Reine Jeanne.